

Monsieur Jérôme LORTON
Délégué Syndical Central SUD
63000 CLERMONT-FERRAND

A l'attention de M. FLORENT MENEGAUX
Président du Groupe MICHELIN
63000 CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, le 13 janvier 2021

Monsieur MENEGAUX,

Mercredi 6 janvier 2021, vous avez annoncé un projet, qualifié par le groupe de simplification et de compétitivité. Les médias, comme les salariés, n'ont retenu qu'un chiffre : 2 300 suppressions d'emplois ! Dans toutes les unités de productions, les représentants du personnel ont demandé des explications sur l'impact social de cette décision pour leur site.

La réponse a été renvoyée à une date inconnue !

Face à ce manque de clarté et d'anticipation, une large majorité de salariés est restée inquiète, à juste titre, pour son avenir professionnel.

L'entreprise a pris des engagements pour les salariés qui souhaiteront quitter l'entreprise sur les outils utilisés pour parvenir à répondre à son ambition de compétitivité.

Mais pour les salariés qui feront le choix de rester ? Où sont les engagements ? Le projet ? L'ambition ? Ils ne sont pas formulés, ou à peine esquissés. Et à ce stade, la co-construction semble une coquille vide ou le cache-misère d'une restructuration. Nous sommes bien loin des démarches ambitieuses et concluantes à Roanne ou à Vannes.

Aujourd'hui, le plan annoncé par le groupe concerne 18 000 salariés. Michelin a le choix entre un énième programme de réduction d'effectifs, forcément démobilisant, et un vrai projet d'entreprise, potentiellement fédérateur.

Michelin a l'opportunité et les moyens de proposer aux salariés qui choisiront de rester dans l'entreprise un nouveau contrat social reposant sur des engagements forts et renouvelés.

SUD revendique plusieurs priorités avant de commencer les travaux dans toutes les unités de production :

1. Aucune fermeture de site.
2. Permettre à tous les salariés qui le souhaitent de pouvoir conserver son emploi dans son établissement.
 - Un accompagnement de carrière pour tous, tout au long de la vie professionnelle chez Michelin, avec des moyens rénovés et renforcés.
 - Une politique de formation ou de reconversion renforcée vers les nouveaux métiers de l'entreprise.
3. Des investissements (industrie et tertiaire) pour accompagner les projets sites. L'amélioration de la compétitivité d'une entreprise ne repose pas uniquement sur la

réduction des effectifs mais avec des investissements significatifs qui accompagneront les projets locaux.

4. Un engagement et un plan d'action sur le développement des nouvelles activités en France, dans les sites industriels qui le permettent et en identifiant le nombre de créations d'emploi.
5. Une amélioration des conditions et de la qualité de vie de travail : ergonomie, cadre de vie, modernisation des outils digitaux, respect du temps de travail, télétravail, conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

En synthèse, SUD propose que les engagements de ce contrat social de Michelin France se traduisent à l'échelle locale par des contrats de site à 3 ans, co-construits avec les salariés et les organisations syndicales pour s'adapter aux spécificités de leurs activités et du corps social.

SUD ne peut pas soutenir un projet qui repose à ce jour uniquement sur une rationalisation des effectifs. Nous souhaitons un véritable engagement d'avenir de notre empreinte industrielle en France.

Les fondations d'une co-construction reposent sur la confiance, transparence et anticipation. Michelin doit donc réorienter son projet en apportant des garanties à ses salariés qui créent les richesses de notre entreprise. C'est un prérequis aux différents travaux prévus dans les prochains mois. Ils devront être socialement acceptables, mais surtout acceptés en consultant les salariés.

La co-construction évoquée dans le projet ne doit pas se résumer à une chambre d'enregistrement des départs en pré-retraite ou aux ruptures conventionnelles collectives. Les transformations de Michelin en France ne se cantonnent pas à la recherche d'une plus-value pour les actionnaires mais aussi d'une plus-value pour les salariés.

Veillez agréer, Monsieur MENEGAUX, l'expression de mes sincères salutations.

Jérôme LORTON
Délégué syndical central SUD